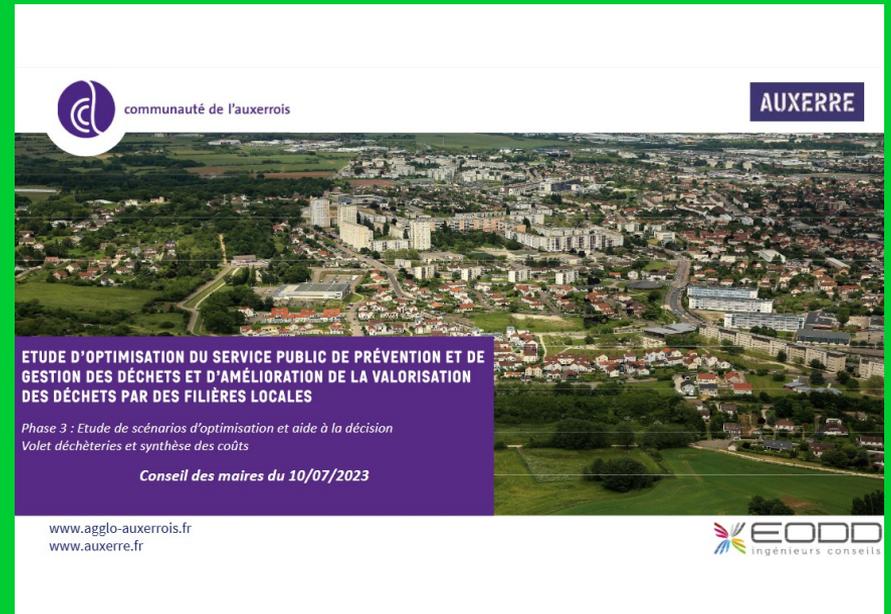


# RÉUNION PUBLIQUE DÉCHETS- DÉCHETTERIES de l'AUXERROIS mardi 26 septembre 2023

Nous ne  
sommes pas  
d'accord!



communauté de l'auxerrois

AUXERRE

**ETUDE D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ET D'AMÉLIORATION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS PAR DES FILIÈRES LOCALES**

Phase 3 : Etude de scénarios d'optimisation et aide à la décision  
Volet déchetteries et synthèse des coûts

Conseil des maires du 10/07/2023

[www.agglo-auxerrois.fr](http://www.agglo-auxerrois.fr)  
[www.auxerre.fr](http://www.auxerre.fr)

EODD  
ingénieurs conseils



communauté  
de l'auxerrois

# Le projet "déchets" 2024-2030 de la Communauté de l'Auxerrois



700 Points d'apport  
volontaire



2 grandes déchetteries  
modernes



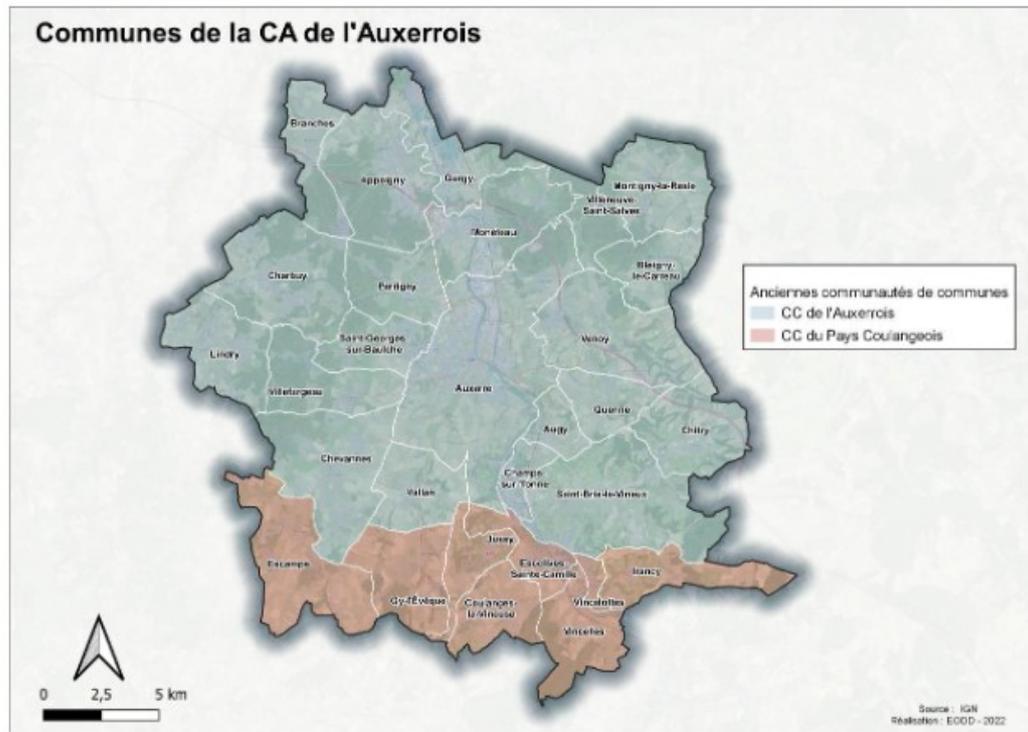
1 déchetterie mobile



1 Recyclerie

# LA COLLECTE

✓ **Communes de la Communauté d'Agglomération**



Communauté  
d'Agglomération créée au  
1<sup>er</sup> janvier 2017



Fusion de la CC de  
l'Auxerrois (21  
communes) et d'une  
partie de celle du Pays  
Coulangeois (8  
communes)



Ex CC de l'Auxerrois : 93%  
de la population du  
territoire

## ✓ Synthèse au regard des modes de collecte et leviers



156 hab./km<sup>2</sup> en moyenne

*Moyenne nationale : 106*

- Territoire mixte urbain
- Territoire hétérogène à l'échelle communale et intra-communale



40% de logements collectifs

*Moyenne nationale : 44%*

- Modes de collecte devant tenir compte de la particularité de l'habitat collectif



11% de la population a plus de 75 ans

*Moyenne nationale : 9%*

- Nécessité d'intégrer une réflexion sur les personnes âgées dans les dispositifs de gestion des déchets retenus



84% de la population motorisée

*Moyenne nationale : 81%*

- Possibilité de collecte en apport volontaire
- Facilité d'accès en déchèterie
- Réflexion sur un mode de collecte pour les usagers non motorisés



3% de résidences secondaires

*Moyenne nationale : 10%*

- Peu de variation de population sur l'année
- Stabilité de l'organisation de la collecte

# Fin de la collecte au porte à porte "TOUT en apport volontaire"

## Inconvénients:

- Dégradation du service aux habitants:
- Un handicap pour les personnes fragiles

Témoignage: "Un habitant de Serein âgé, il ne se voit pas, avec sa canne d'un côté et la poubelle de l'autre, porter sa poubelle à 50, 100 m"

- **Moindre efficacité du tri:** 20% de **refus de tri** en PAV contre 12% en collecte au porte à porte

***Directeur régional de l'ADEME:** "pour le tri sélectif, le passage du "porte-à-porte" au "PAV" est suivi d'une baisse des volumes d'emballages collectés."*

- **Pas de diminution des volumes envoyés en décharge, explosion du coût en raison de la hausse de la TGAP**
- **Nuisances:** dépôts à coté, odeurs, bruits...
- emprise foncière pour installer 700 points d'apport volontaire avec au moins 3 bornes: ordures ménagères, tri sélectif et biodéchets (+ verre + cartons)

# LA TGAP

## Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Taxe gouvernementale créée en 1999 sur le principe de « Pollueur-Payeur ». Elle s'applique aux produits polluants et aux déchets dits «ultimes », c'est-à-dire aux déchets non valorisables destinés soit à l'enfouissement, soit à l'incinération.

La taxe à la tonne va passer en moins de dix ans **de 5€ la tonne à 90€ à la tonne**, voire encore plus!

Actuellement: **35€** la tonne

En ce qui concerne, notre territoire 14 500 tonnes sont taxées à la TGAP.

A périmètre constant, le tableau ci-dessous calcule l'impact financier

	2019	2020	2021	2022	2023
montant brut de TGAP	246 500,00 €	261 000,00 €	435 000,00 €	580 000,00 €	739 500,00 €
surcout par rapport à 2019		14 500,00 €	188 500,00 €	333 500,00 €	493 000,00 €

# Dans ce contexte, 2 choix sont possibles

## “Choix écolo”

- **travailler pour augmenter le volume trié** (diminuer le volume qui part à l'enfouissement ou à l'incinération) **par toutes sortes de politiques incitatives et pédagogiques** ce qui limitera le budget TGAP qui flambe.

## “Choix de Marault”

- **limiter le service** pour "récupérer" de la marge budgétaire

# La manière de faire de l'équipe de M. Marault

- **Ils n'ont rien fait pendant 3 ans, ils font ce choix dans l'urgence:**
  - Casse du service: mépris des personnels (grève des éboueurs), départ des personnels vers d'autres collectivités
  - La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024
- **Aucune consultation des habitants**
- **Un seul scénario** travaillé par le bureau d'étude
- **Ils n'ont pas anticipé le déploiement** (pas de carte des PAV, pas de réponse sur le calendrier, comment fonctionner pendant 3-4 ans? et **que deviennent les employés?...** )
- La collecte au porte à porte va continuer pour les professionnels (redevance spéciale)... mais pas pour les habitants!

# LES DECHETTERIES

## ✓ Déchèteries et recycleries

7 déchèteries gérées par la CA, dont 1 hors territoire (en limite sud)



*Voir analyse détaillée de la desserte du territoire dans la partie dédiée ci-après*



Aucun réemploi sur les déchèteries, aucune recyclerie sur le territoire



# Passage de 7 à 2 déchetteries

La réglementation sur les REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) oblige à diversifier les dispositifs de tri pour valoriser un maximum de matières qui pourront être revendues

**Seulement 2 déchetteries!**

- **Cela va amener les gens à faire plus de kilomètres!**
- **cela va augmenter des dépôts sauvages**

La déchetterie mobile est un gadget (qui pourrait être utile pour de la communication)

# Ce que nous proposons:

Les Auxerrois devraient être à **5-10 min** en voiture d'une déchetterie facile d'accès.

**Les déchetteries existantes pourraient être optimisées:**

contrôle d'accès rapide, plateau et broyeur pour les déchets verts, formation des agents, recherche de filières de reprise, recycleries...

Travailler avec la chambre consulaire pour construire **une déchetterie dédiée aux professionnels**

# LE FISCALITÉ

Pour financer la collecte des déchets ménagers, vous devez payer, selon votre commune, **une taxe** ou **une redevance d'enlèvement** des ordures ménagères.

# Rappel de la stratégie déchets et de ses objectifs

## Comment financer la stratégie déchets 2024-2031 ? TEOM ou REOMi ?

Thème,	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)
Statut	Taxe	Redevance
Principe	TEOM adossée à la taxe foncière	Redevance pour service rendu
Cadre réglementaire	Loi de finance	/
Redevables	Propriétaires avec répercussion dans les charges	Occupants
Professionnels	Redevance Spéciale (RS) selon les quantités produites en complément de la TEOM	REOMi

Communes de la CA de l'Auxerrois

Source: SIA  
Redevance: EODD - 2020

# Tarification incitative

**Actuellement, 2 tarifications existent** (Coulangeois / Auxerrois) mais la CA a l'obligation d'harmoniser en 2024

**Une étude financée par l'ADEME existe** (réalisée en 2019), elle devait aider à accompagner cette évolution et choisir la meilleure tarification... elle est restée au fond d'un tiroir!!!

**Le système de tarification incitative**, en lien avec le volume de production de déchets, **encourage les usagers** à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits (en adoptant un mode de consommation plus responsable et en améliorant le tir).

# Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**Le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets** (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire).

Il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que **les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux horizons 2025 et 2031.**

Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

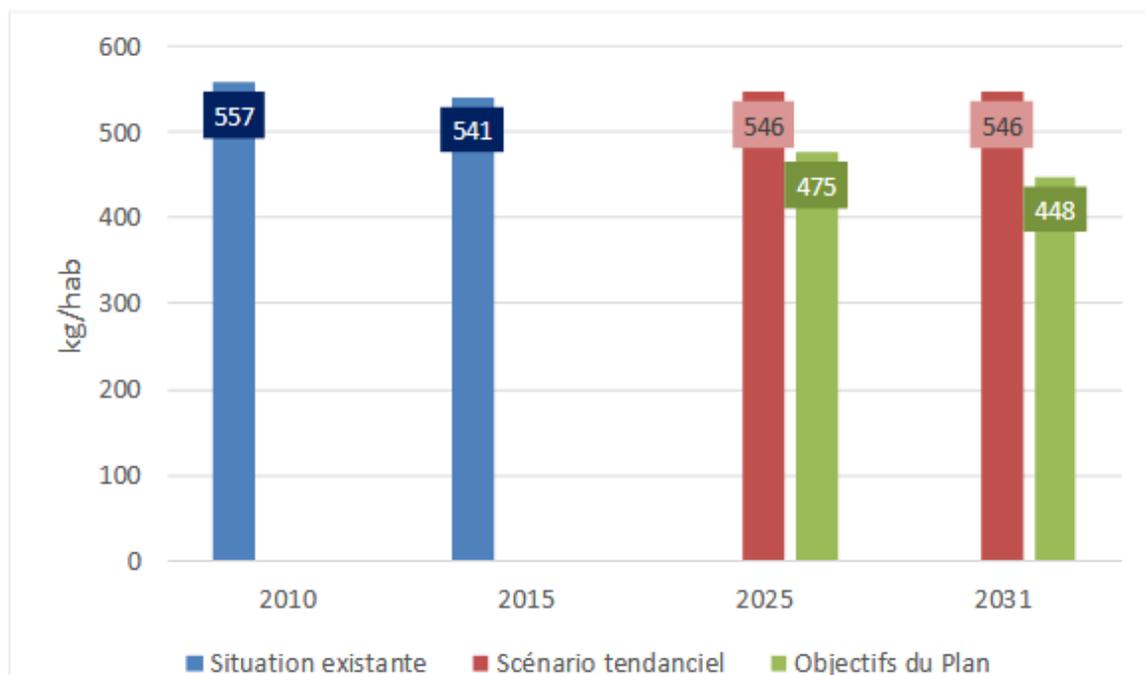
# 4. PLANIFICATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

## 4.1 OBJECTIF N° 1 DU PLAN : LA PRÉVENTION

### 4.1.1 LES OBJECTIFS DE PREVENTION

#### Pour les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif exprimé en kg/hab



#### **4.1.2 LES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS**

Pour atteindre ces objectifs, le programme de prévention comporte 7 thématiques privilégiées :

- La prévention des biodéchets (développée dans le zoom sur les biodéchets)
- La sensibilisation des publics
- La réparation et le réemploi
- L'éco-exemplarité des administrations
- La prévention des déchets d'activité économique
- Les autres actions comme le STOP PUB, les couches lavables, la consigne
- La prévention de la nocivité des déchets

Les outils pour la mise en œuvre :

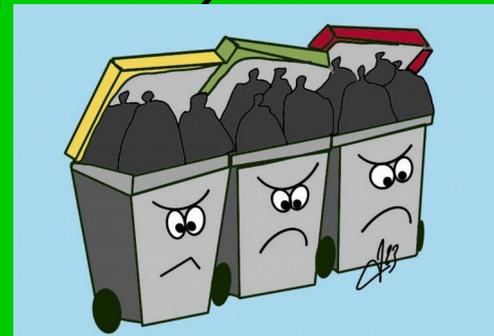
- Réalisation des programmes locaux de prévention des déchets obligatoires depuis 2012 pour les collectivités
- Mise en réseau des acteurs au travers notamment du réseau A3P
- Choix d'une 1 ou 2 thématiques régionales annuelles pour impulser une dynamique et une communication régionale
- Mise en place de la tarification incitative
- Formation, sensibilisation et accompagnement des entreprises (ex : Dispositif TPE PME gagnantes sur tous les coûts)

**VOS QUESTIONS  
et  
REACTIONS**

# Des propositions d'actions

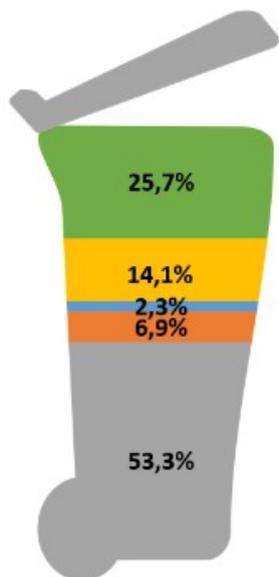
- Distribuer les tracts restants
- Faire signer la pétition
- **manifeste**r devant la salle de réunion du conseil communautaire, à Saint-Georges (Centre culturel , avenue Georges Pompidou) à partir de 8 h 45.

Venez avec des pancartes  
et vos poubelles jaunes et marron !



✓ **Caractérisations**

**OMR (secteur Auxerrois)**  
**Campagne de novembre 2017**



- Biodéchets
- Recyclables secs hors verre
- Verre
- Autres collectes spécifiques
- Résiduel

**Visite terrain**



Déchets alimentaires dans les OMR



Recyclables dans les OMR (bacs déclassés et/ou absence de tri)

